

FOOT 93

LE JOURNAL NUMÉRIQUE DU DISTRICT
DE LA SEINE-SAINT-DENIS DE FOOTBALL



SAM.



DIM.



SECTION SPORTIVE DU LYCÉE D'ALEMBERT, AUBERVILLIERS
PAGE 8

INFOS
DISTRICT

PAGE 2

ACTUALITÉS

PAGE 4

CSG & SR

PAGE 12

INFOS DISTRICT

Retrouvez les dernières actualités du District de la Seine-Saint-Denis de Football sur toutes nos plateformes internet :

- Sur notre site internet officiel : district93foot.fff.fr
- Sur nos réseaux sociaux :



@district93foot



@district93football



@district93foot

HORAIRES D'OUVERTURE DU STANDARD TÉLÉPHONIQUE

	MATIN	APRÈS-MIDI
LUN.	FERMÉ	14H00 - 18H00
MAR.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
MER.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
JEU.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
VEN.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
SAM.	FERMÉ	FERMÉ
DIM.	FERMÉ	FERMÉ

INFOS DISTRICT

ÉLU DE PERMANENCE : WEEK-END DU 12 ET 13 MARS 2022



Monsieur HADEF Ahmed sera à votre écoute durant ce week-end du 12 et 13 mars 2022 au 06 69 25 92 93.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces etc.);
- problèmes réglementaires (refus de désigner 1 ou des arbitres de touche si pas d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match etc.);
- anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc.)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport pour suite à donner. En aucun cas il ne sera répondu sur la pose d'une réserve ou tout sujet réglementaire ainsi que le fonctionnement de la FMI. Nos amis Arbitres doivent contacter directement leur référent.

Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.
- Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

ACTUALITÉS

ACTUALISATION AU 28 FÉVRIER 2022 DU PROTOCOLE DE REPRISE DES COMPÉTITIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES

Nous vous communiquons officiellement ci-après le protocole des compétitions régionales et départementales actualisé. Ce dernier est accompagné du tableau récapitulatif des mesures sanitaires pour le sport à compter du 28 février.



Protocole de Reprise des Compétitions Régionales et Départementales

(et Coupes Nationales pendant la
période de délégation)

Saison 2021-2022

Préconisations fédérales tirées de l'application du
Décret n° 2022-51 du 22 janvier 2022,
applicables dès le lundi 28 février 2022

Contexte COVID-19



ACTUALITÉS

CATALOGUE DES FORMATIONS 2021-2022 ACTUALISÉ AU 01/03/22

Vous trouverez ci-après, le catalogue des formations pour la saison 2021-2022 : Catalogue formation au 01.03.2022 VF actualisé avec les modules d'avril.

Vous souhaitez vous inscrire à une formation ?

- Trouver la formation qui vous correspond ;
- Cliquer sur « Inscription », dès lors que ce dernier est inscrit en vert ;
- Vous serez par la suite redirigé vers la page d'inscription.

Vous souhaitez connaître le contenu d'un module ?

- Cliquer sur le module en question ;
- Vous serez par la suite redirigé vers son contenu.



ACTUALITÉS

FAFA EMPLOI – LANCEMENT DU DISPOSITIF POUR 2022/2023

Ce 2 mars 2022, la FFF lance le dispositif Emploi pour la saison 2022/2023. Un lancement anticipé de par la spécificité du dispositif qui demande une anticipation de la part des clubs pour leur permettre d'embaucher à partir du 1er jour de la saison 2022/2023, soit le 1er juillet 2022. *Le cahier des charges du dispositif est disponible en pièce jointe.*

Un montage des dossiers via l'outil informatique à partir du 15 mars 2022

Le montage des dossiers Fafa Emploi se fait obligatoirement par le club, via l'outil Fafa accessible depuis Footclubs pour les utilisateurs ayant le profil « Projet Club ».

L'ouverture de l'outil Fafa pour la thématique de l'emploi est fixée au 15 mars 2022.

Une fois le dossier complété par les clubs, les instances devront les instruire via l'outil en ligne et faire remonter le dossier à la FFF au plus tard 2 mois avant la date d'embauche du salarié.

Les modalités suivantes sont à respecter :

- Le club doit se rapprocher de son district en amont de la confection du dossier pour présenter son projet ;
- Le club doit obligatoirement déposer son dossier via l'outil en ligne ;
- Le club doit anticiper le projet pour s'assurer que son dossier sera soumis à la FFF (et donc instruit pas la Ligue) 2 mois avant la date d'embauche.

Pour votre info, un article sur le site de la FFF présente le lancement du dispositif : <https://www.fff.fr/article/6932-lancement-du-fafa-emploi-2022-2023.html>

Les pièces jointes importantes :

- Le cahier des charges – Fafa Emploi 2022/2023
- Le document support de la présentation faite aux territoires
- Le replay du webinaire fait aux clubs (en cliquant ici)
- Le document support du webinaire fait aux clubs

ACTUALITÉS

BMF EN APPRENTISSAGE : LES INSCRIPTIONS POUR LA SAISON 2022/2023 SONT OUVERTES (IR2F)

La Ligue Paris Ile-de-France de Football et son Institut Régional de Formation du Football (IR2F) ouvrent les inscriptions à la formation 2022/2023 du Brevet de Moniteur de Football (B.M.F) en apprentissage.

Le Brevet de Moniteur de Football en Apprentissage (B.M.F. app) c'est :

- Une formation en alternance et sous contrat d'apprentissage sur une saison ;
- Pour les jeunes de 16 à 29 ans révolus.

Pour l'apprenti c'est :

- Être rémunéré, pendant sa formation en tant que salarié ;
- Bénéficier de la gratuité des frais de formation.

Pour l'employeur (club) c'est :

- Former un futur salarié et lui apprendre un métier qualifiant ;
- Bénéficier d'avantages financiers lors du recrutement.

Le dossier d'inscription est à télécharger en [CLIQANT ICI](#) et à retourner dûment complétés et accompagnés des documents demandés avant le vendredi 22 avril 2022, cachet de la Poste faisant foi, par voie postale, à l'adresse suivante : Ligue de Paris Ile-de-France de Football Campus Technique Domaine de Morfondé 77 270 VILLEPARISIS ou par mail à formations@paris-idf.fff.fr.

Cette formation qualifiante est soumise à des tests de sélection : les candidats, dont le dossier sera complet, seront convoqués à un examen écrit et oral afin d'intégrer la formation. Les tests de sélection auront lieu les 3, 5 et 6 mai 2022.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'en raison de la crise sanitaire nous ne pouvons pas assurer que les dates mentionnées dans les dossiers d'inscription seront maintenues en l'état. En cas de modification, vous en serez informés.

Pour plus d'information, une réunion de présentation du dispositif est prévue le lundi 23 mai 2022.

La Ligue de Paris Ile-de-France de Football et son service formation se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans ce processus d'inscription (informations pratiques, financières etc.) au 01.85.90.03.70 ou à formations@paris-idf.fff.fr.



ACTUALITÉS

CAMPAGNE DE RECRUTEMENT POUR LA SECTION SPORTIVE DU LYCÉE D'ALEMBERT À AUBERVILLIERS

La campagne de recrutement pour rejoindre la section sportive du lycée d'Alembert pour la saison 2022/2023 est lancée !
Dates clés :

- 15 avril 2022 : date limite des retours de dossiers d'inscription ;
- 19 avril 2022 : première phase sportive pour les joueurs nés en 2007 ;
- 21 avril 2022 : première phase sportive pour les joueurs nés en 2006 ;
- 22 avril 2022 : entretiens.

Le dossier de candidature est à télécharger sur le site internet (Lycée d'Alembert - Recrutement (lyceedalembert.fr)) ou en cliquant ici !

Si vous souhaitez suivre l'actualité de la section, n'hésitez pas à les rejoindre sur leur compte Instagram : http://www.instagram.com/section_football_dalembert93/?r=nametag



ACTUALITÉS

PÔLE FRANCE FÉMININ, LISTES DES CANDIDATES RETENUES POUR LE 2ND TOUR

La liste a été communiquée, 84 joueuses (dont 8 gardiennes de but) se rendront au CNF Clairefontaine afin de prendre part au second tour des détectations pour le concours d'entrée au Pôle France Féminin pour la saison 2022/2023.

Le rendez-vous est pris pour nos jeunes Séquano-Dionysiennes :

- Date : 23 et 30 mars 2022 ;
- Heure : 13H30 ;
- Lieu : CNF de Clairefontaine.

Ci-après, veuillez trouver la Liste des joueuses convoquées pour le 2nd tour

Pour toutes informations complémentaires (documents à fournir, ...), n'hésitez pas à vous référer à l'article publié par la Fédération Française de Football : Pôle France Féminin : liste des candidates (2e tour) (fff.fr)

ACTUALITÉS

PLATEAUX U6-U7-U8-U9 DU SAMEDI 19 MARS 2022

Le prochain plateau de la saison aura lieu le samedi 19 mars 2022 sur plusieurs sites.

L'organisation sur le terrain doit se faire par catégorie d'âge (exemple : U8 sur un demi terrain, U9 sur l'autre moitié si 1 seul terrain)

- Les U6 jouent à 3 contre 3 sans gardien de but sur un terrain de 15M sur 25M
- Les U7 jouent à 4 contre 4 avec gardien de but sur un terrain de 20M sur 30M
- Les U8 et U9 jouent à 5 contre 5 avec gardien de but sur un terrain de 25M sur 35M
- 4 ateliers de 12 min avec 3 matchs 1 jeu ou 5 ateliers de 10 min avec 4 matchs et 1 jeu
- La mise en place d'une action éducative est recommandée : Le Programme éducatif Fédéral

Les éducateurs des équipes visiteuses participent à l'organisation du plateau en collaboration avec le responsable du site et les éducateurs recevant.

Le nombre d'équipes engagées est à respecter par les clubs (sauf accord du responsable du plateau).

Pour toute question liée à l'organisation du plateau, veuillez prendre contact avec le référent du site d'accueil.

Veuillez trouver ci dessous les documents pour l'organisation des U6-U7:

- Répartition Plateau U6-U7 du samedi 19 mars 2022
- CONTACT DES RESPONSABLE U6-U7 MAJ
- Guide Interactif du Football des Enfants (GIFE) U6-U7

Veuillez trouver ci dessous les documents pour l'organisation des U8-U9:

- Répartition Plateau U8-U9 du samedi 19 mars 2022
- CONTACT DES RESPONSABLE U8-U9 MAJ
- Guide Interactif du Football des Enfants (GIFE) U8-U9

Eviter les remplaçants. possibilité de constituer des ententes entre les clubs pour créer une équipe supplémentaire.

Vous trouverez également, ci dessous, la feuille de plateau à retourner au District avant le mardi suivant le plateau 12h00.

FEUILLE DE PLATEAU

ACTUALITÉS

PLATEAU FÉMININ U6F À U9F - DIMANCHE 20 MARS 2022

Le prochain plateau féminin de cette saison aura lieu le dimanche 20 mars 2022.

Informations à retenir :

- Date et Heure du RDV: Le dimanche 20 mars 2022 à 9H15
- La fin est prévu pour 11h00
- Lieu de la manifestation : Stade Municipal Alain Mimoun à DUGNY
- Le plateau est ouvert aux licenciées U6F à U9F
- Au programme de la matinée des matchs et des jeux ludiques

Pour vous inscrire cliquez sur le lien suivant : [INSCRIPTION](#)



COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION DU 8 MARS 2022

PRÉSIDENTE : M. JAMAL SOUADJI

PRÉSENTS : MM. MARCEL FRIBOULET, MANUEL COBO, MOHAMED RAOUADI (CDA), GÉRARD VIVARGENT (CD).
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. ERIC TEURNIER (ADMINISTRATIF)

EXCUSÉ : M. JEAN CLAUDE NJEHOYA.

NON EXCUSÉS : MME. DJAIMILA BENSLIMANE (CD), MM. MUSTAPHA MANSOUR, JEAN CLAUDE NJEHOYA.

Début de la réunion à 19H00

Seniors D1 Féminines 51253.1 Atlético Bagnole/ Ja Drancy 2 du 26/2/22

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Constatant que la rencontre n'a pas eu lieu,

Après lecture du rapport de l'Arbitre sur la FMI dans « observations d'après match »,

Demande aux deux clubs de fournir un rapport circonstancié d'explications pour sa prochaine réunion,

Une décision sera prise ce jour,

Reprise du dossier,

Après lecture du rapport de l'Atlético Bagnole,

Après lecture du rapport de la Ja Drancy,

Constatant que l'Arbitre a décidé de ne pas faire jouer la rencontre à 16h20 pour un match devant se dérouler à 16h00 pour faute de Pass sanitaires valides suffisants de la part de l'Atlético Bagnole,

Constatant qu'à 16h35 selon le rapport de l'officiel, suite à une mise à jour de l'application Tac Vérif de la part du club receveur, l'ensemble des Pass sanitaires était valide,

Constatant que la Ja Drancy aurait refusé de jouer,

Considérant qu'en décidant de ne pas faire jouer le match à 16h20, l'Arbitre n'aurait pas dû revenir sur sa décision et qu'en vérifiant à nouveau les Pass sanitaires de l'Atlético Bagnole, sa décision n'était finalement pas rendue,

Considérant qu'il n'aurait pas fait jouer le match à la demande de la Ja Drancy,

Considérant que l'Arbitre a commis une erreur administrative en revenant sur sa décision,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit match à jouer à une date à fixer par la CSG.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

Seniors D2 A Match 50588.2 Villemomble Sports 2/Montfermeil Fc 2 du 6/3/22

La Commission,

Hors la présence de M. Jamal SOUADJI qui ne participe, ni ne délibère sur cette affaire,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de la réclamation de Montfermeil Fc sur la participation de : « l'ensemble de l'équipe de Villemomble Sports 2 susceptible d'avoir participé aux deux dernières rencontres en équipe supérieure », pour la dire irrecevable en la forme,

Constatant que Montfermeil Fc dit avoir posé une réserve d'avant match qui ne figure pas sur la FMI,

Constatant que le Capitaine de l'équipe a signé la FMI et qu'il avait donc connaissance que la réserve de son club n'apparaissait pas,



COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

Transforme la réserve en réclamation,
Considérant que la réclamation de Montfermeil Fc ne s'appuie sur aucun règlement en vigueur selon les articles des règlements sportifs généraux de la FFF,

Par ces motifs,

**Rejette la réclamation de Montfermeil Fc,
Débite Montfermeil Fc des frais de dossier.**

U18 D2 A Match 52489.1 Fc Les Lilas 2/Es Stains du 27/2/22

La Commission,

Hors la présence de M. Jamal SOUADJI qui ne participe, ni ne délibère sur cette affaire,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de la réserve de l'Es Stains sur la participation et la qualification de l'ensemble de l'équipe du Fc Les Lilas 2 susceptible d'avoir joué avec l'équipe supérieure, celle-ci ne jouant pas ce jour pour la dire recevable en la forme,

Constatant que l'équipe 1 du Fc Les Lilas ne jouait pas ce jour,

Après vérification de la feuille de match du 20/2/22 en championnat R2 Csm Gennevilliers/Fc Les Lilas,

Constatant qu'aucun joueur de cette équipe n'a joué avec celle en rubrique,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit réserve non fondée, maintient le gain du match à l'Es Stains(3 points, 2 buts)

Débite Es Stains des frais de dossier.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du

Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

U16 D3 B Match 52406.1 Montfermeil Fc 3/Atlético Bagnolet du 6/3/22

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de « l'évocation » de l'Atlético Bagnolet sur la participation de : « l'ensemble de l'équipe de Montfermeil Fc 3 concernant les joueurs ayant participé à la dernière rencontre avec l'équipe supérieure, celle-ci ne jouant pas ce jour », pour la dire irrecevable en la forme,

Considérant que seule la Commission a compétence pour faire évocation, le club en faisant la demande,

Considérant que le grief reproché par l'Atlético Bagnolet n'entre pas dans les motifs d'évocation au regard de l'article 30 ter des règlements généraux de la FFF,

Rejette l'évocation de l'Atlético Bagnolet,

Débite Atlético Bagnolet des frais de dossier.

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

U14 D3 A Match50179.1 Sevrans Fc 2/Sc Dugny du 26/2/22

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Constatant que la rencontre n'a pas eu lieu,

Après lecture du rapport de l'Arbitre officiel,

Après lecture du rapport du Sc Dugny,

Regrettant l'absence de rapport de Sevrans Fc,

Constatant que la rencontre devait se jouer à 14h30,

Constatant que la tablette de Sevrans Fc était insuffisamment chargée et qu'elle s'est logiquement éteinte en cours de fonctionnement,

Constatant que Sevrans Fc a tenté de récupérer un chargeur et y étant parvenu, la tablette a refusé de se rallumer,

Constatant qu'à 15h00 le problème n'était toujours pas réglé,

Constatant qu'à 15h10 les Dirigeants de Sevrans Fc ont envoyé une personne chercher une feuille de match papier,

Constatant qu'à 15h30, la personne n'était toujours pas revenue,

Constatant que l'Arbitre a alors décidé de ne pas faire jouer la rencontre,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit match perdu par pénalité à Sevrans Fc pour défaut de remplir les formalités d'avant match selon l'article 40.1 du règlement sportif général du District 93

Rappelle à Sevrans Fc que si la FMI ne fonctionne pas, une feuille de papier (libre) blanc suffit pour remplir une feuille de match sans forcément passer par une feuille « officielle ».

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu

des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

U14 D4 C Match 50333.1 Uf Clichois 2/Ass Noisienne du 5/3/22

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de la réserve de l'Ass Noisienne sur : « la participation à la rencontre de tous les joueurs de l'équipe de l'Uf Clichois, ceux-ci pouvant être de l'équipe première et ou seconds et ou supérieur »,

Constatant que la FMI n'a pas été utilisée,

Constatant que la feuille papier n'a pas encore été transmise par l'Uf Clichois,

Reporte sa décision en attente de la réception de la feuille de match.

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

Futsal D1 50853.2 Sport Ethique/Aulnay Nord Plus du 26/2/22

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de la réclamation de Sport Ethique sur la participation en tant qu'arbitre d'un officiel ayant ses deux frères qui jouent dans le club adverse et représentant un club de la même ville qu'Aulnay Nord Plus, ne respectant pas l'éthique, étant partial dans ses décisions,

Constatant que M. Marwane EL MIR possède une licence d'Arbitre au sein du club d'Aulnay Futsal,

Considérant dès lors que règlementairement parlant, rien ne s'oppose à ce que M. EL MIR arbitre un match d'équipes qu'il ne représente pas au niveau du Statut de l'Arbitrage,

Dit réclamation non fondée,

Débite Sport Ethique des frais de dossier,

Transmet le dossier à la CDA pour éventuelle suite à donner.

Prend connaissance de la réclamation de Sport Ethique sur la participation de M. Marwane EL MIR en tant que joueur non licencié au sein du club d'Aulnay Nord Plus,

Constatant l'envoi de documents nouveaux joints au dossier à analyser,

Reporte sa décision lors de la prochaine réunion.

Reprise du dossier,

S'en saisit pour en faire évocation,

Décide de convoquer pour sa réunion du 15 mars 2022 à 19h30,

M. Marwane EL MIR Arbitre officiel,

M. Mokrane KITOUNE Président Sport Ethique,

M. Yassine EL KOURADI Président Aulnay Nord Plus

M. Mohamed EL MIR Joueur Aulnay Nord Plus

M. Alexandre DIATTA Président Almaty Bobigny Futsal

M. Ovidiu TRIFAN Observateur Lpiff

M. El Hadji Balla SYLLA Arbitre officiel,

M. Rami ATIG Arbitre officiel

FORFAITS

Forfait Coupe

U18 F Ja Drancy/**Uf Clichois** du 5/3/22

U11 Sfc Neuilly/**OI Pantin** du 5/3/22

U18 Futsal Af Romainville 93/**Fsc Karma** du 5/3/22

U18 Futsal As Jeunesse Aulnaysienne/**Office Municipal Aubervilliers** du 5/3/22

U11 Futsal Montreuil Ac/**Noisy le Grand Futsal** du 6/3/22

U9 Futsal **Fsc Karma**/Sport Ethique du 6/3/22

U9 Futsal Pierrefitte Fc/**Futsal Neuilly** du 5/3/22

Seniors F à 7 Rueil Malmaison Fc/**Es Stains** du 5/3/22

U18 F **Stade de l'Est**/Uf Clichois du 26/2/22

TOURNOI

Sport Ethique : « The Ladies Futsal » du 13/3/22 : Homologué



COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

FEUILLES DE MATCHES NON PARVENUES

1ère demande :

U14 D2 B **Fc 93 Bobigny 2**/Es Stains du 5/3/22
U14 D4 C **Uf Clichois 2**/Ass Noiséenne du 5/3/22
U11 Coupe Futsal **Karma Fsc**/Office Municipal Aubervilliers du 5/3/22
U11 Coupe Futsal **Les Artistes Futsal**/Montreuil Ac 2 du 5/3/22
U11 Coupe Futsal **Blanc Mesnil Sf**/Pierrefitte Fc du 6/3/22
U11 Coupe Futsal **Office Municipal Aubervilliers**/Les Artistes Futsal du 6/3/22
U9 Coupe Futsal **Cité Sport et Culture**/Noisy le Grand Futsal du 5/3/22

2è demande

U20 Coupe **Red Star Fc**/Fc 93 Bobigny du 27/2/22
U18 F **Fc Aulnay**/Rc St Denis du 26/2/22
U18 F **Ass Noiséenne**/Fc Romainville du 26/2/22
Futsal D2 A **Almaty Bobigny Futsal 2**/Red Star Fc du 26/2/22
Futsal Coupe Féminines **Drancy Futsal**/Aulnay Futsal du 26/2/2

3è et dernière demande

U16 District Cup **VILLEMOMBLE SPORTS 2**/Fc Livry Gargan 2 du 20/2/22
U15 F Poule A **PIERREFITTE FC**/Tremblay Fc du 19/2/22
U13 F Poule C **FC 93 BOBIGNY**/Csl Aulnay du 19/2/22
U11 Critérium **RED STAR FC**/Flamboyants de Villepinte (équipes 1-2) du 19/2/22
U11 Critérium **NEUILLY PLAISANCE SPORTS**/St Denis Us (équipe 1) du 19/2/22
U11 Critérium **FA LE RAINCY**/Af Epinay (équipe3) du 19/2/22

Matches perdus par pénalité

U18 F **STADE DE L'EST**/Ja Drancy du 12/2/22
U13 F Poule A **PIERREFITTE FC**/Ab St Denis du 12/2/22
U13 F Poule B **STADE DE L'EST**/Villemomble Sports du 12/2/22
U13 F Poule C **AS BONDY**/Epp Gervaisienne du 12/2/22

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

FEUILLES DE MATCHES INFORMATISÉES (FMI) NON UTILISÉES

- . En cas de 1ère non-utilisation : avertissement,
- . En cas de 2ème non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club)
: amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G.de la L.P.I.F.F.,
- . En cas de 3ème non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

Même en cas de tablette défectueuse ou de bug informatique, le club recevant est dans l'obligation de montrer la tablette à son adversaire pour preuve de bonne foi sous peine de sanctions.

Rappel : Les équipes n'ayant pas pu utiliser la FMI ont obligation de transmettre un e-mail d'explications dans les 48 heures suivant la rencontre, qu'elles soient responsables ou pas. Les clubs en gras sont sanctionnés.

Avertissement

Seniors Coupe **Fc 93 Bobigny/Red Star Fc** du 27/2/22 : Pas d'explications
U20 Coupe **Red Star Fc/Fc 93 Bobigny** du 27/2/22 : Pas d'explications
U14 D3 A **Sevran Fc 2/Sc Dugny** du 26/2/22: Pas d'explications
U14 District Cup Fc Livry Gargan 2/**Af Epinay 2** du 26/2/22 : Pas d'explications
U11 Coupe **Tremblay Fc/Usm Gagny** du 26/2/22 : Motif irrecevable
Futsal D2 A **Almaty Bobigny Futsal 2/Red Star Fc** du 26/2/22 : Pas d'explications

Amende - 100 euros

U14 District Cup **Livry Gargan Fc 2/Af Epinay 2** du 26/2/22 : Pas d'explications
U13 Coupe **Csl Aulnay/St Denis Us** du 26/2/22 : Pas d'explications
U11 Coupe **Tremblay Fc/Usm Gagny** du 26/2/22 : Pas d'explications

Match perdu par pénalité

Néant

Les Clubs rencontrant des problèmes de tout ordre avec la FMI peuvent être reçus par la Commission sur demande via la boîte officielle du club.

Fin de la réunion à 19h30



**FOOT 93 EST LE JOURNAL NUMÉRIQUE OFFICIEL DU
DISTRICT DE LA SEINE-SAINT-DENIS DE FOOTBALL**

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION

Mme. Marina SAUVAGE

RÉDACTION

Mme. Jade EL MKELLEB

PERMANENTS

**DIRECTRICE ADMINISTRATIVE :
RESPONSABLE COMPÉTITIONS :
COMPTABILITÉ :**

Mme. Marina SAUVAGE
M. Eric TEURNIER
Mme. Margaux BOURY

Mail : secretariat@district93foot.fff.fr
Téléphone: 01.48.19.89.40.

**TECHNIQUE :
CONSEILLER TECHNIQUE DÉPARTEMENTAL DAP :
CONSEILLER TECHNIQUE DÉPARTEMENTAL :**

M. Marc MATHIEU
M. Jérémy MAYTRAUD
M. Christophe MORO

Mail : technique@district93foot.fff.fr
Téléphone: 01.48.19.89.40.

**DISTRICT DE LA SEINE-SAINT-DENIS DE FOOTBALL
65-75 AVENUE JEAN MERMOZ, 93120 LA COURNEUVE**

